

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle exclusif de Moore Belgium BV par Standbyco 20 BV

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 5 octobre 2020 l'acquisition du contrôle exclusif de Moore Belgium BV par Standbyco 20 BV.

L'opération de concentration a été notifiée le 21 septembre 2020 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Standbyco 20 est une société contrôlée par Waterland Private Equity Fund VII Holding Coöperatief W.A.

Waterland est une société d'investissement indépendante qui soutient les entreprises de taille moyenne ayant des ambitions de croissance et concentre ses investissements sur les entreprises privées (non cotées).

Moore Belgium est un prestataire indépendant de services de comptabilité et de conseil en Belgique.

Dans sa décision du 5 octobre 2020, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne suscite pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tel: +32 (2) 277 93 53

Courriel: veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).